**Décès du COVID 19 à l’hôpital**

**Quels pratiques funéraires culturelles et culturelles possibles ?**

**Pratiques chez les Musulmans d’Afghanistan, Iran, Irak**

**-Collègue iranien chiite persanophone vivant en France**

1. Durant l’agonie, deux rites faciliteraient le départ du patient :  
  
1.1. aider le patient à dire la « chahada », profession de foi de l’islam : « achhadou an la illaha illa-llah wa achhadou anna Muhammadan rasoulou-llah » Littéralement : j’atteste qu’il n’a pas de dieu en dehors d’Allah et j’atteste que Mahomet est le prophète d’Allah.  
  
Audio en pièce jointe  
Source de l’audio (licence Creative Commons Wikipédia)  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Chahada>  
  
1.2. allonger le patient en direction de la Mecque. En France, il suffit de faire un tiers de tour sur soi-même quand on est face au Nord. Plus précisément 120° en direction du Sud-Est (ne pas s’inquiéter si ce n’est pas ultra précis).  
  
2. au moment du décès, deux rites :  
  
2.1. laisser un moment le défunt en direction de la Mecque après la mort.  
  
2.2. réciter la sourate Al Fatiha pour son âme  
Audio en pièce jointe  
Source de l’audio (licence Creative Commons Wikipédia)  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Al-Fatiha>  
  
3. lavage rituel, enveloppement du défunt  
  
3.1. l’avis du médecin est souvent important pour la famille. Expliquer qu’il faut adapter au cas de force majeure les modalités habituelles de la toilette mortuaire et de l’enveloppement du défunt.  
  
3.2. en revanche, permettre d’accompagner le défunt au moment de la mise en bière en récitant la sourate Al Fatiha (ou tout autre passage du Coran). C’est la « prière » la plus rassurante.

**-Collègue iranienne chiite persanophone vivant en France**

-Toilette mortuaire : selon les prescriptions de l’Ayatollah Sistani (il s’agit de la plus haute autorité juridique pour les chiites, et qui est largement suivi par les iraniens, afghans et irakiens)

Dans le cas où la toilette mortuaire n’est pas possible, une « toilette sèche » (tayamom) suffirait à condition d’avoir l’accord de la famille. Il s’agit de mettre les mains dans la terre propre avec des gants, puis de les passer sur le visage, et les bras et ainsi de suite jusqu’au pied.

Dans le contexte actuel le défunt peut être dispensé de toute toilette. D’ailleurs d’autres ayatollahs et notamment en Iran ( les autorités étatiques), les morts par Coronavirus sont déclarés martyres, ce qui les dispense de toute toilette comme d’ailleurs c’est le cas chez les sunnites.

- Après la toilette pour la prière il faut le namâz-e mayed ( mettre le défunt dans la direction de la mecque et se mettre à ses côtés en direction de la Mecque (le visage du défunt côté droit et les pieds côtés gauche), (voir http://fr.mobile.wikishia.net/index.php/Prière\_mortuaire

Prononcez :

1 Allahu Akbar (Dieu est grand), suivi de: achhadou an la illaha illa-llah wa achhadou anna Muhammadan rasoulou-llah (j’atteste qu’il n’a pas de dieu en dehors d’Allah et j’atteste que Mahomet est le prophète d’Allah).

2 Allahu Akbar (Dieu est grand), suivi de: Allâhumma salli ‘alâ Muhammadin wa âli Muhammadin. (mon Dieu, Prie sur Muhammad et les membres immaculés de sa famille)

3- Allahu Akbar (Dieu est grand), suivi de, Allâhumma-ghfir lil-mu’minîna wal-mu’minâti. ( ô mon Dieu, Pardonne aux croyants et aux croyantes)

4- Allahu Akbar (Dieu est grand), suivi de pour un homme Allâhumma-ghfir li hâdhal-mayyiti (si le mort est l’homme : Ô Dieu, Pardonne à ce mort).

Allahu Akbar (Dieu est grand), suivi de pour une femme Allâhumma-ghfir li hâdhal-mayyitati (si la morte est la femme : Ô Dieu, Pardonne à cette morte).

5, Enfin une dernière fois Allahu Akbar (Dieu est grand) c'est la fine de la prière.-Position du corps : positionner le corps du défunt sur le flanc droit – et la tête en direction de la Mecque

-Normalement on recouvre le corps du défunt de 3 tissus (un couvrant le buste, un autre couvrant le bas jusqu’au pied et un autre par-dessus qui couvre le corps entier) mais dans le cas où cela n’est pas possible, un drap blanc pourrait suffire et être mis après la housse, pour couvrir le corps avant d’être mis en terre ou dans un cercueil.   
-Après la mise sous terre du défunt, on lit la Fatiha (voir ci-dessus)

-Aucune prescription n’est prononcée concernant la possibilité de voir le visage du défunt.

- En règle générale ce qui est le plus difficile pour les familles des défunts c’est l’impossibilité d’être accompagné dans le deuil et de vivre ce moment dans la solitude.

L’acte notamment symbolique de raccompagner la famille du défunt chez elle après l’enterrement et partager au moins le thé dans la maison du défunt est très important.

A défaut, peut être simplement de leur dire qu’on souhaiterait les accompagner pour la cérémonie funéraire (partager le thé avec eux) et si possible de le faire virtuellement en évoquant au moins quelques souvenirs avec les familles, pourrait peut-être les soulager un peu et donner un visage plus humain à ce manque de rituel.

**- Collègue afghan sunnite pashtophone récemment réfugié**

Dans la situation actuelle (COVID 19) il est important de suivre les règles et déclarations religieuses selon le Sharia en Islam. Le document de CFCM et la Déclaration du ministre des affaires religieuses en Afghanistan (Ministry of Haj and Religious Affairs font les mêmes recommandations.

La question centrale porte sur la pratique de la toilette mortuaire et la prière.

1. Toilette : Selon la déclaration des Ulama et Sharia, la personne qui décède du Covid-19 est élevée au rang de "martyre" et selon la Sharia.Le martyre n'a pas besoin de la toilette mortuaire et on doit enterrer les martyrs dans les même vêtements que ceux dans lesquelles ils sont décédés.

2. Prière mortuaire : identique à la normale. Mais dans la situation exceptionnelle du COVID, les Ulama décident. Ce qu’ils disent c’est que si la prière mortuaire est possible et elle n'a pas des dangers pour les autres personnes, on doit la faire. Sinon on doit se plier aux recommandations des médecins dans la situation actuelle exceptionnelle : c’est le médecin qui a ici autorité et légitimité pour dire ce qui peut être fait en termes de rites mortuaires.